

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

N° DCD2025_09

Le mardi 28 octobre 2025 à 18h00,

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Val des sens à Chatte, sous la présidence de M. Raphael Mocellin. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Date de convocation : 09/09/2025

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 11

Pouvoirs : 2 (Vincent Dumas à Patrice Ferrouillat, Dorothee Locatelli à Nadia Crouzet)

Votants : 9

Présents :

Titulaires : Raphaël Mocellin, Marilyne Longis, Patrice Ferrouillat, Natacha Petter, Stephan Amozigh, Laurent Garnier, Valérie Pénard,

Suppléants : Nicole Nava, Dominique Dorly, François Ballouhey, Nadia Crouzet

Excusés / absents : Vincent Dumas, Dorothee Locatelli, Philippe Despesse, Philippe Rosaire, Geneviève Moreau-Glénat, Denise Gleize

Secrétaire de séance : Nicolas Bontoux

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Ainsi, les premiers mouvements consistent à créditer le chapitre 65 pour faire face aux hausses des différents logiciels et de créditer le compte 673 suite à un remboursement de l'entreprise GEG concernant l'exercice 2024.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	6226	Honoraires	53 751,80 €	-3 820,70 €	49 931,10 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	6512	Droits d'utilisation – informatique en nuage	36 475,73 €	+3 624,27 €	40 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	+196,43 €	196,43 €



Afin d'assurer le versement des salaires jusqu'à la fin de l'année, compte-tenu des nouvelles charges patronales, il est nécessaire de basculer 13 000 € au chapitre 12.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	7741	Subvention exceptionnelle	0,00 €	+12 000 €	12 000,00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	64198	Autres remboursements	4 000,00 €	+1 000 €	5 000,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	6411	Salaires et appointements	294 060,00 €	+13 000 €	307 060,00 €

Le prochain mouvement consiste à transférer au sein du budget investissement des crédits pour finaliser une opération de netlinking en 2025.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	2181	Installation générale, agencements, aménagements divers	32 355,39 €	-2 100 €	30 255,39 €
Chapitre 20 - immobilisations corporelles	2032	Frais de développement	9 480,00 €	+ 2 100 €	11 580,00 €

Afin d'opérer à une régularisation sur la régie d'avances, un transfert est réalisé depuis le chapitre 11.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Chapitre 011 - Charges à caractère général	607	Achat de marchandises	11 551,00 €	-163,92 €	11 387,08 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	6583	Déficits sur opérations de gestion	0 €	+ 163,92 €	163,92 €

2- DELIBERATION

SUR rapport de Monsieur le Président,

VU le Code du tourisme, notamment les articles L.134-5 et D.134-12 à D.134-16 relatifs aux offices de tourisme constitués sous forme d'EPIC,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-11, L.2221-5 et suivants et R.2221-45 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux,

VU la délibération n° DCD2025_01_01 du Comité de direction en date du 14 janvier 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU la délibération n° DCD2025_05_08 du Comité de direction en date du 13 mai 2025 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2025

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires

Le Président



Propose de valider les ajustements budgétaires

Soumet cette proposition aux membres du comité de direction :

Nombre de VOTANTS : 9

Nombres de POUVOIRS : 2

Nombres de POUR : 9

Nombres de CONTRE : 0

Nombres de ABSTENTION : 0

Après discussion, les membres du Comité de Direction de l'EPIC décident, à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications du budget 2025 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël



